



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.252/L.1*
11 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CRÉÉ PAR LA RÉOLUTION
51/210 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 1996
Première session
24 février-7 mars 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE SESSION

Qui s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
le lundi 24 février 1997, à 10 heures

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Élaboration, conformément au paragraphe 10 de la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, d'une convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.
6. Adoption du rapport.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.